



# Mode d'emploi *La Classe, l'œuvre !* 2018-2019



**Une opération d'éducation artistique et culturelle  
dans le cadre de la Nuit européenne des musées**

**Samedi 18 mai 2019**

## Sommaire

- L'opération *La classe, l'œuvre !*
- Cadre de l'opération
- Principes de l'opération
- Pilotage de l'opération
- Déroulement de l'opération : Calendrier prévisionnel de l'opération
- Contacts
- Référents nationaux
- Référents académiques et régionaux

## Cadre de l'opération

*La classe, l'œuvre !* est une opération partenariale entre les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale. Adossée à la *Nuit européenne des musées* elle s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et a pour objectif de valoriser les collections patrimoniales auprès des élèves et des enseignants.

En 2018, 433 projets d'éducation artistique et culturelle ont été menés dans le cadre de cette opération qui a mobilisé 349 musées de France aux côtés de 575 établissements scolaires et quelque 755 classes.

Prenant appui sur la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, cette opération doit poursuivre les grands objectifs de formation et repères de progression associés, fixés par le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle en vue de la construction de ce parcours.

En impliquant activement les scolaires et leurs familles lors de la *Nuit européenne des musées*, l'opération vise notamment à réaffirmer et valoriser auprès du grand public l'une des missions essentielles des musées bénéficiant de l'appellation *Musée de France* : « concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture » (Article L. 441-2 du Code du patrimoine).

## Textes de référence

[Appellation Musée de France instaurée par la loi du 4 janvier 2002](#)

[Article L 121-6 du Code de l'éducation sur l'éducation artistique et culturelle](#)

[Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents](#)

[Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Charte pour l'éducation artistique et culturelle présentée aux ministres le 8 juillet 2016](#)

## Principes de l'opération

### Une opération emblématique d'éducation artistique et culturelle

L'opération repose sur la **collaboration étroite entre une classe et un musée de proximité**. Elle invite les élèves à :

- **étudier** une ou plusieurs œuvres du musée partenaire durant l'année scolaire ;
- **imaginer des productions** en lien avec l'œuvre (textes littéraires, créations sonores, visuelles, chorégraphiques, etc.) ;
- **concevoir une médiation** des œuvres étudiées, pouvant ensuite être présentée aux visiteurs lors de la *Nuit européenne des musées*.

Ce dispositif est donc emblématique de la démarche de l'éducation artistique et culturelle puisqu'il en conjugue activement les trois piliers :

- une **rencontre**, par la fréquentation des œuvres et parfois des artistes ;
- des **pratiques** artistiques ;
- des **connaissances** que l'élève s'approprie pour pouvoir, à son tour, les transmettre (d'où l'importance de la « médiation » dans ce dispositif).

### Un dispositif aux multiples singularités : les médiateurs d'un soir

**Les élèves peuvent, à l'occasion de la *Nuit européenne des musées*, se faire « passeur de culture » en assurant la médiation de l'œuvre étudiée.**

Cette spécificité du dispositif invitant les élèves à **imaginer la médiation d'une œuvre** devant un public de pairs, d'amis ou parents, **favorise la perception du caractère social associé aux pratiques culturelles** : partage d'une culture commune, développement d'un vivre-ensemble, expression d'émotions esthétiques à confronter.

**Cette médiation offre par ailleurs, la possibilité aux élèves de valoriser leur travail d'appropriation** et ainsi d'éprouver la qualité et la sensibilité de leur propre rapport à l'œuvre.

*La Classe, l'œuvre !* favorise le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle de classes, conduits en lien avec les programmes disciplinaires et les référentiels de diplômes. Ce dispositif permet tout particulièrement d'articuler les différents temps de l'enfant et du jeune, scolaires, extra-scolaires et vie de l'établissement.

### Nature des productions : un champ vaste et varié

**Tout type de production est envisageable** dans le cadre de cette opération qui invite à l'expérimentation. À titre indicatif, voici quelques exemples de productions possibles pour la médiation des œuvres étudiées :

**Des médiations classiques** que l'on trouve traditionnellement dans les musées :

- **médiation écrite** : rédaction de cartels, création de livrets de visite, de petits journaux, de livres-jeux...
- **médiation orale** : présentation d'œuvres et organisation de visites guidées...
- **médiation numérique** : création de contenus pour audio-guides, bornes interactives ou tablettes numériques, commentaires d'œuvres accessibles via un *Flashcode*,...

### **Des médiations mettant en jeu la pratique artistique**

À partir des œuvres étudiées, les élèves peuvent manifester la singularité de la rencontre esthétique par une production artistique qui révèle et met en lumière les spécificités de l'œuvre. Tous les domaines artistiques peuvent être investis :

- Arts plastiques (dessin, peinture, gravure, photographie, vidéo, modelage, sculpture,

- performance...)
- Arts décoratifs (création de bijoux, d'objets d'art, ...)
- Bande dessinée
- Créations numériques
- Danse et expression corporelle
- Expériences scientifiques (en particulier pour comprendre les techniques utilisées dans la création artistique)
- Littérature (écriture de contes, de nouvelles, d'échanges épistolaires, de poèmes, d'articles de presse, de calligrammes, de haïkus...)
- Musique et théâtre musical
- Théâtre et mime...

### La plateforme La classe, l'œuvre ! : valorisation et ressources

Une plateforme dédiée à l'opération *La classe, l'œuvre !* est animée par Réseau Canopé à la demande des ministères : <https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>

Cette plateforme permet de :

- **valoriser l'ensemble des projets** menés autour des collections des musées ;
- **mettre en avant et diffuser les démarches pédagogiques et culturelles** de chaque projet ;
- **constituer**, au fil des éditions, **un recueil de projets** consultables.

## Pilotage de l'opération

### Au plan national

La coordination et le suivi de cette opération sont conjointement assurés au plan national par un comité de pilotage regroupant des représentants de :

- la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture (département de la politique des publics, en lien étroit avec le département de la communication et le service des musées de France, et avec l'appui technique de l'Agence Alambret) ;
- la Direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'éducation nationale (bureau des actions éducatives, culturelles et sportives) ;
- le Réseau Canopé (délégation aux arts et à la culture).

### Au plan régional et académique

La coordination et le suivi de cette opération sont assurés au plan régional et académique par les instances de dialogue déjà constituées sur l'éducation artistique et culturelle (qui associent notamment des représentants des DRAC, des DAAC, et du Réseau Canopé).

Pour *La classe, l'œuvre !*, les membres de ces instances ont un rôle de :

- conseillers et de prescripteurs auprès des acteurs de l'éducation artistique et culturelle de leur territoire ;
- de valideurs pour la publication **sur la plateforme des renseignements et des documents** relatifs aux projets de leur région, en amont de la *Nuit européenne des musées*.

Par ailleurs, **un mois avant l'événement (vendredi 19 avril 2019)**, ils veillent à attirer l'attention des coordinateurs nationaux sur les projets remarquables qui seront valorisés, au niveau national, au moment de la *Nuit européenne des musées*.

## Déroulement de l'opération

### Étape 1 : Musée et classe arrêtent conjointement un projet

Il est important que le projet soit co-construit par le musée et la classe sur la base d'un objet ou plusieurs objets choisis ensemble dans les collections du musée. *La Classe, l'œuvre !* est un dispositif qui doit valoriser les fonds de collections des musées. Un musée peut mener ainsi plusieurs projets.

### **Comment chercher un partenaire (classe ou musée) ?**

Les musées à la recherche de classes prêtes à s'engager dans l'opération, peuvent solliciter les personnes ressources de leur région (conseillers musées, conseillers EAC, DAAC, référents arts et culture Réseau Canopé) de même pour les enseignants à la recherche d'un musée à proximité de leur établissement.

### Étape 2 : Inscription : le musée signale sa participation

Il revient aux musées de signaler leur participation à l'adresse mail suivante **au plus tard le lundi 18 mars 2019** :

[contact.lclo@culture.gouv.fr](mailto:contact.lclo@culture.gouv.fr)

Ils veilleront à bien mettre en copie les conseillers musées et EAC de leur région ainsi que le DAAC et le référent Canopé de l'académie correspondante

#### Pour l'inscription, les musées doivent mentionner

- Nom et coordonnées du musée et du porteur du projet au sein du musée
- Nom et bref descriptif de l'œuvre choisie et du projet
- Nom de l'école ou de l'établissement et niveau(x) de la classe

**Cette étape d'inscription est très importante.** Elle donne, **un code d'accès** à la plateforme, fourni par les correspondants nationaux aux musées impliqués dans l'opération. Ce code leur permettra de mettre en ligne tous les documents des projets.

*NB : pour des raisons pratiques, seuls les musées reçoivent un code d'accès. Aucun code personnel n'est créé pour chacun des acteurs du projet.*

### Étape 3 : Mise en ligne des projets sur le site dédié à l'opération

Dès l'inscription, **les porteurs de projet (médiateurs du musée et enseignants) élaborent ensemble les documents** qu'ils souhaitent sur la plateforme en ligne sur [le site du Réseau Canopé](#).

Les membres des comités régionaux et académiques sont chargés de valider la publication de certains éléments des projets.

Les services centraux des ministères demeurent à la disposition des porteurs de projet pour les aider à mettre en ligne leurs documents (photographie de l'œuvre étudiée, notice succincte de l'œuvre, résumé de la démarche pédagogique et culturelle du projet, champs à renseigner pour l'outil de recherche).

**Les projets doivent tous être renseignés sur la plateforme avant le 19 avril 2019**, de manière à permettre aux comités académiques et régionaux de faire remonter aux correspondants nationaux les projets remarquables qui seront valorisés dans la presse nationale, au moment de la *Nuit européenne des musées*.

#### **Étape 4 : Nuit européenne des musées (samedi 18 mai 2019)**

La *Nuit européenne des musées* est un moment privilégié car les élèves peuvent devenir **passeurs de culture** dans le cadre du projet mené tout au long de l'année.

#### **Étape 5 : Mise en ligne des restitutions des médiations (après le 18 mai 2019)**

A l'issue de la *Nuit européenne des musées*, les porteurs de projets sont invités à mettre en ligne sur la plateforme, les restitutions des médiations qui auront eu lieu le soir du 18 mai 2019 (*sous forme, par exemple, de vidéos ou de documents écrits*).

#### **Calendrier prévisionnel de l'opération**

<b>Rentrée 2018</b>	Début des inscriptions auprès des services centraux <i>Une fois inscrits, les participants à l'opération peuvent commencer à mettre en ligne tous les renseignements et documents relatifs à leurs projets.</i>
<b>18 mars 2019</b>	Fin des inscriptions
<b>19 avril 2019</b>	Fin de la mise en ligne des documents relatifs aux projets <i>Les comités de pilotage régionaux font remonter aux correspondants nationaux les projets remarquables</i>
<b>Samedi 18 mai 2019</b>	Nuit européenne des musées
<b>Après la Nuit européenne des musées</b>	Mise en ligne des restitutions des médiations
<b>Vendredi 28 juin 2019</b>	Clôture de l'édition 2018 et fermeture de l'accès au site <i>Au-delà de cette date, les porteurs de projets ne peuvent plus contribuer sur le site dédié à l'opération. Les projets demeurent en revanche consultables</i>

#### **Contacts des Référents nationaux**

<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES (MINISTÈRE DE LA CULTURE)</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE)</b>
Virginie Mathurin / Florane Bourguine département de la politique des publics : 01 40 15 35 76 01 40 15 35 78 <a href="mailto:virginie.mathurin@culture.gouv.fr">virginie.mathurin@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:florane.bourguine@culture.gouv.fr">florane.bourguine@culture.gouv.fr</a> Françoise BRÉZET, département de la communication : 01 40 15 78 14 <a href="mailto:francoise.brezet@culture.gouv.fr">francoise.brezet@culture.gouv.fr</a> Bénédicte ROLLAND-VILLEMOT, service des musées de France : 01 40 15 35 41 <a href="mailto:benedicte.rolland-villemot@culture.gouv.fr">benedicte.rolland-villemot@culture.gouv.fr</a>	Dominique PINCE-SALEM, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives 01 55 55 12 29 <a href="mailto:dominique.pince-salem@education.gouv.fr">dominique.pince-salem@education.gouv.fr</a>  Ayda HADIZADEH, cheffe du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives 01 55 55 21 95 <a href="mailto:ayda.hadiazadeh@education.gouv.fr">ayda.hadiazadeh@education.gouv.fr</a>
Agence Alambret Communication Anne-Sophie GIRAUD / Cécile CORNE 01 48 87 70 77 <a href="mailto:contact.lclo@culture.gouv.fr">contact.lclo@culture.gouv.fr</a>	
<b>RESEAU CANOPE</b> Sophie LECLERCQ, délégation aux arts et à la culture <a href="mailto:sophie.leclercq@reseau-canope.fr">sophie.leclercq@reseau-canope.fr</a> 05 49 49 75 83 Bruno DAIROU, délégué aux arts et à la culture <a href="mailto:bruno.dairou@reseau-canope.fr">bruno.dairou@reseau-canope.fr</a> 05 49 49 78 33	